



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY

Prélèvement	00138050	Commune	SAINT-JEAN-D'ANGELY
Unité de gestion	0149 - A.C. DE ST-JEAN-D'ANGELY	Prélevé le	lundi 03 juillet 2023 à 10h05
Installation	UDI 000127 - R. DE ST-JEAN D'ANGELY	par	A. LEBEAU
Point de surveillance	0000000205 QUARTIER NORD	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ETS BROSSARD	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : *QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)* 1701
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00137998 Référence laboratoire : 23070304159001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,055 mg/L	2	1	
Nickel	1,0 µg/L	20		
Plomb	19,7 µg/L	10		Valeur hors limites

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00138050)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Teneur en Plomb supérieure à la valeur maximale autorisée. Elle peut être due à la nature du réseau de distribution d'eau desservant le point contrôlé (réseau intérieur et éventuellement branchement public) . Il convient de recommander aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Un nouveau contrôle a été programmé.

La Rochelle, le 13 juillet 2023

La Directrice Adjointe

Catherine VAURE